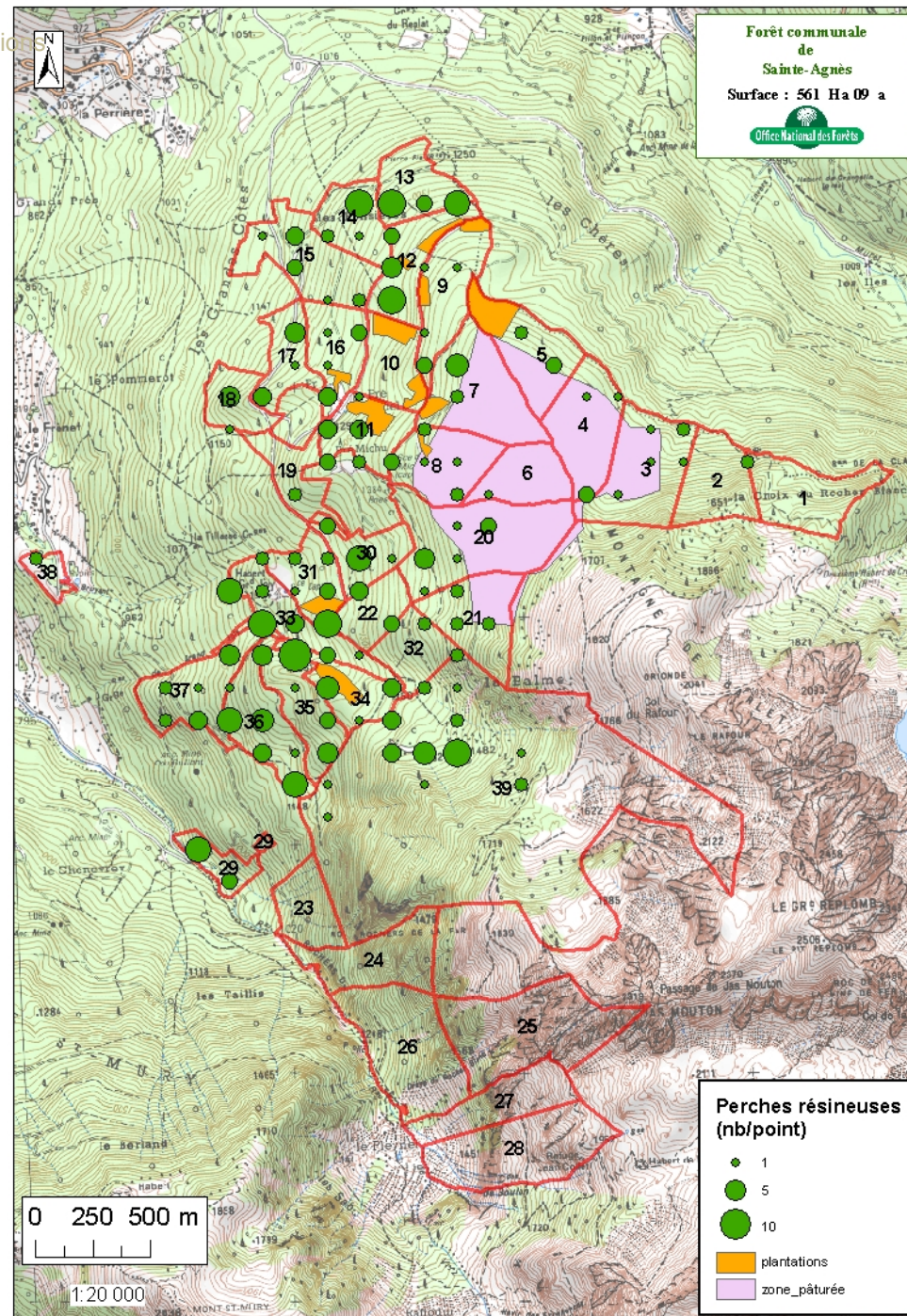


Régénération : perches résineuses

Tiges d'écépica et de sapin entre 7,5 et 17,5 cm de diamètre -> permettre de connaître le potentiel futur de la forêt

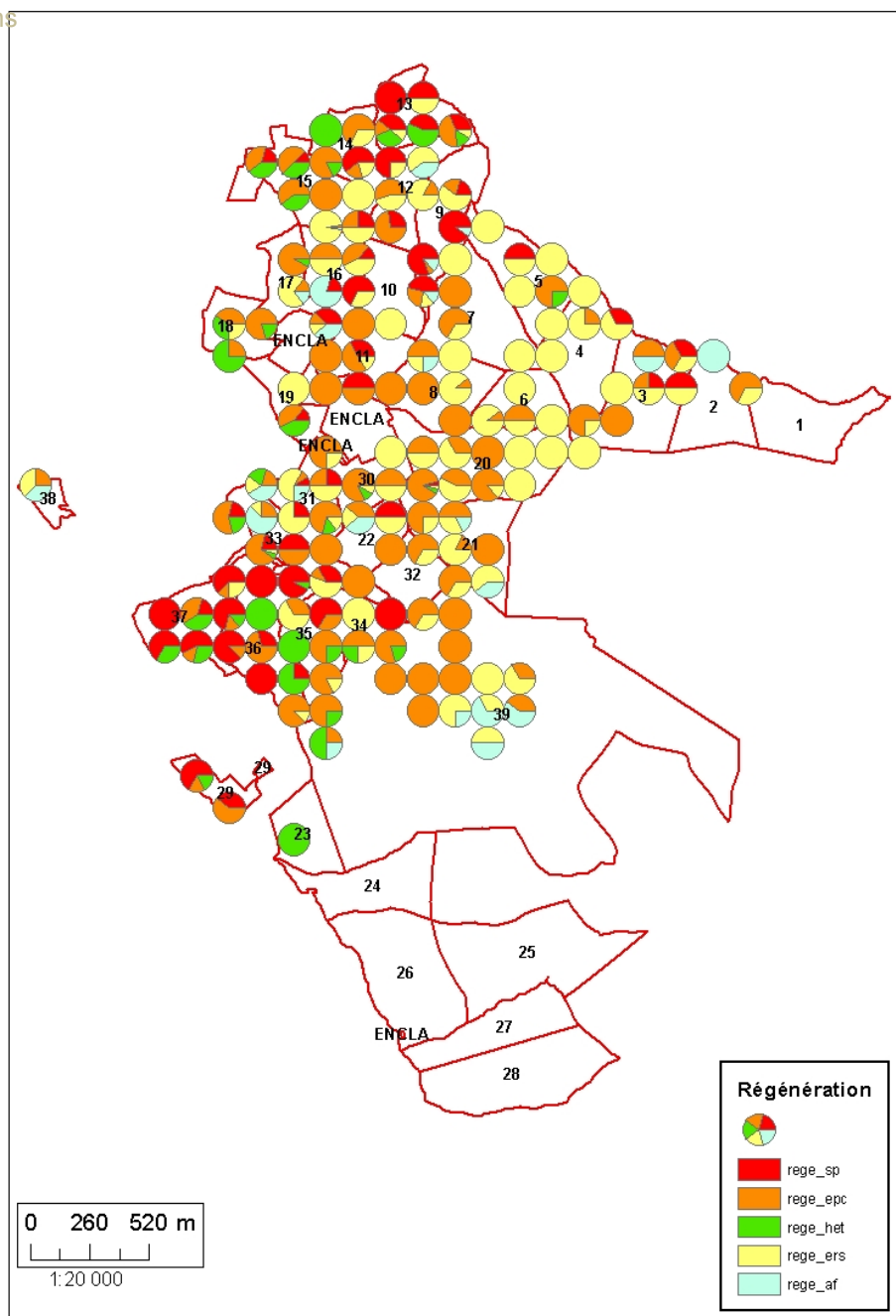
- Globalement bien représentées
- Absence dans la zone pâturée
- Absence ou nombre réduit dans certains secteurs des parcelles 9 à 19 -> blocage de régénération par la végétation herbacée concurrente (ronces, etc.)



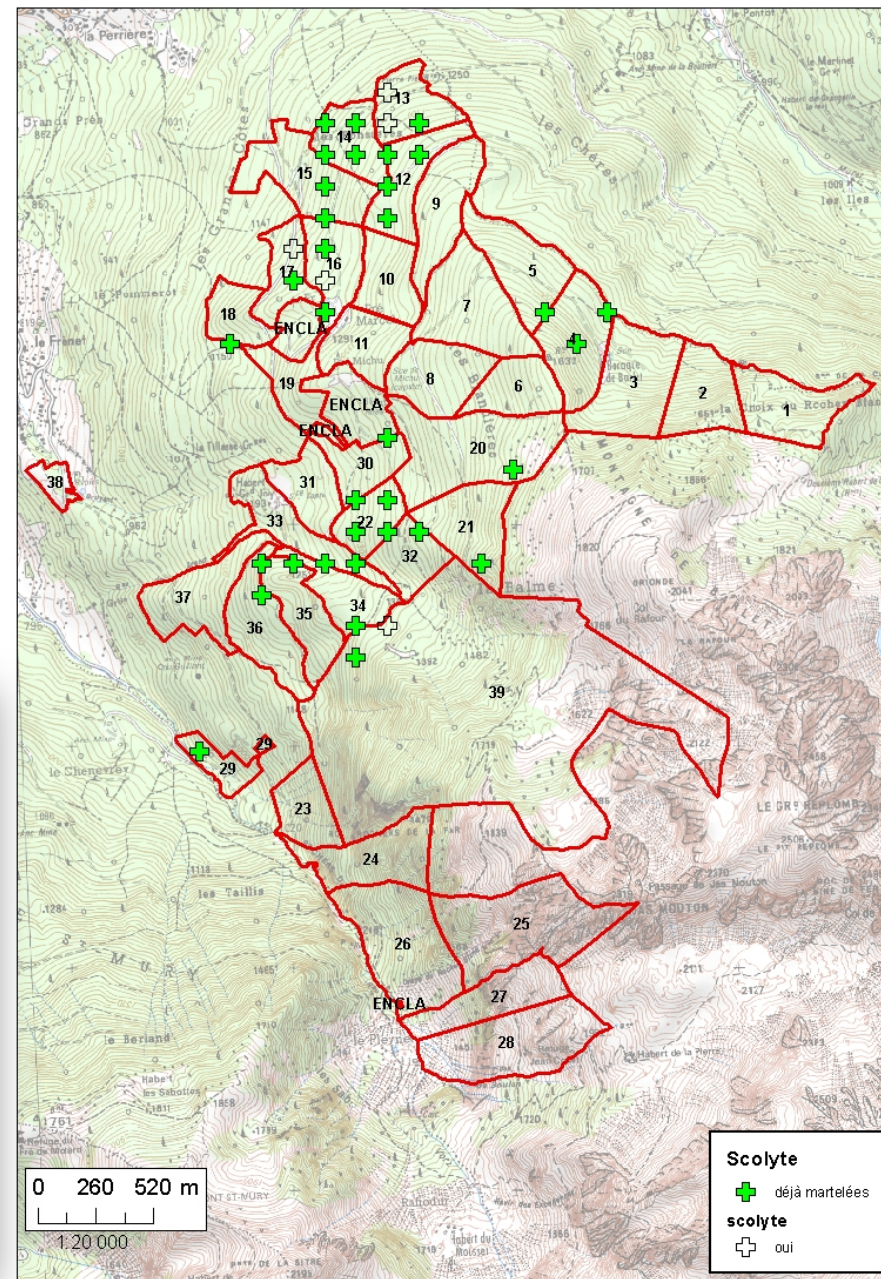
Régénération basse et haute:

Globalement, on retrouve plutôt :

- Le sapin et le hêtre en basse altitude
- L'épicéa a toutes les altitudes
- L'érable en partie haute

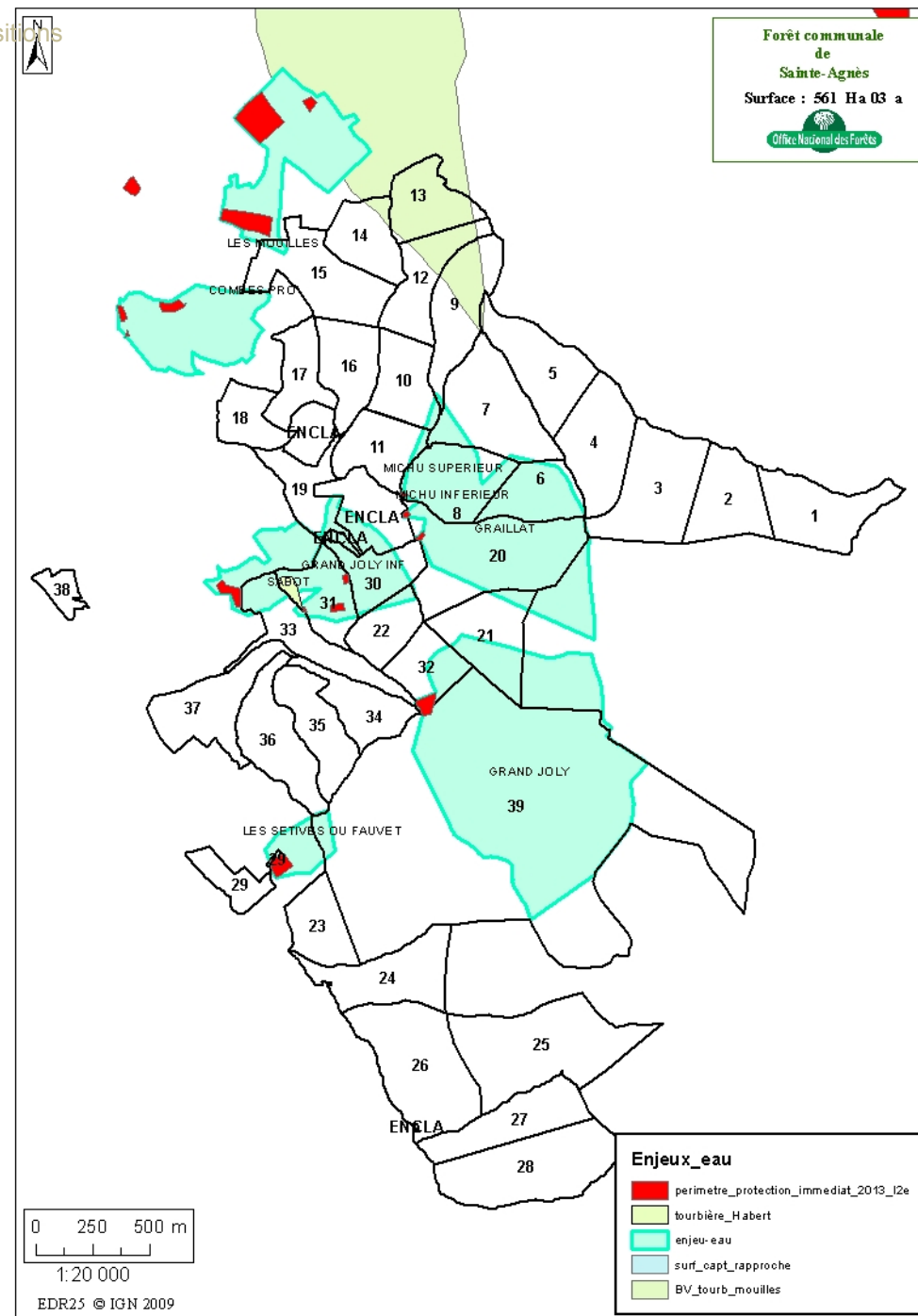


- Présence du scolyte (*Ips typographus*) sur l'ensemble de la forêt
- Près de 25% de produits accidentels lors du dernier aménagement
- Soit 7400 m³ -> 462 m³/an en moyenne



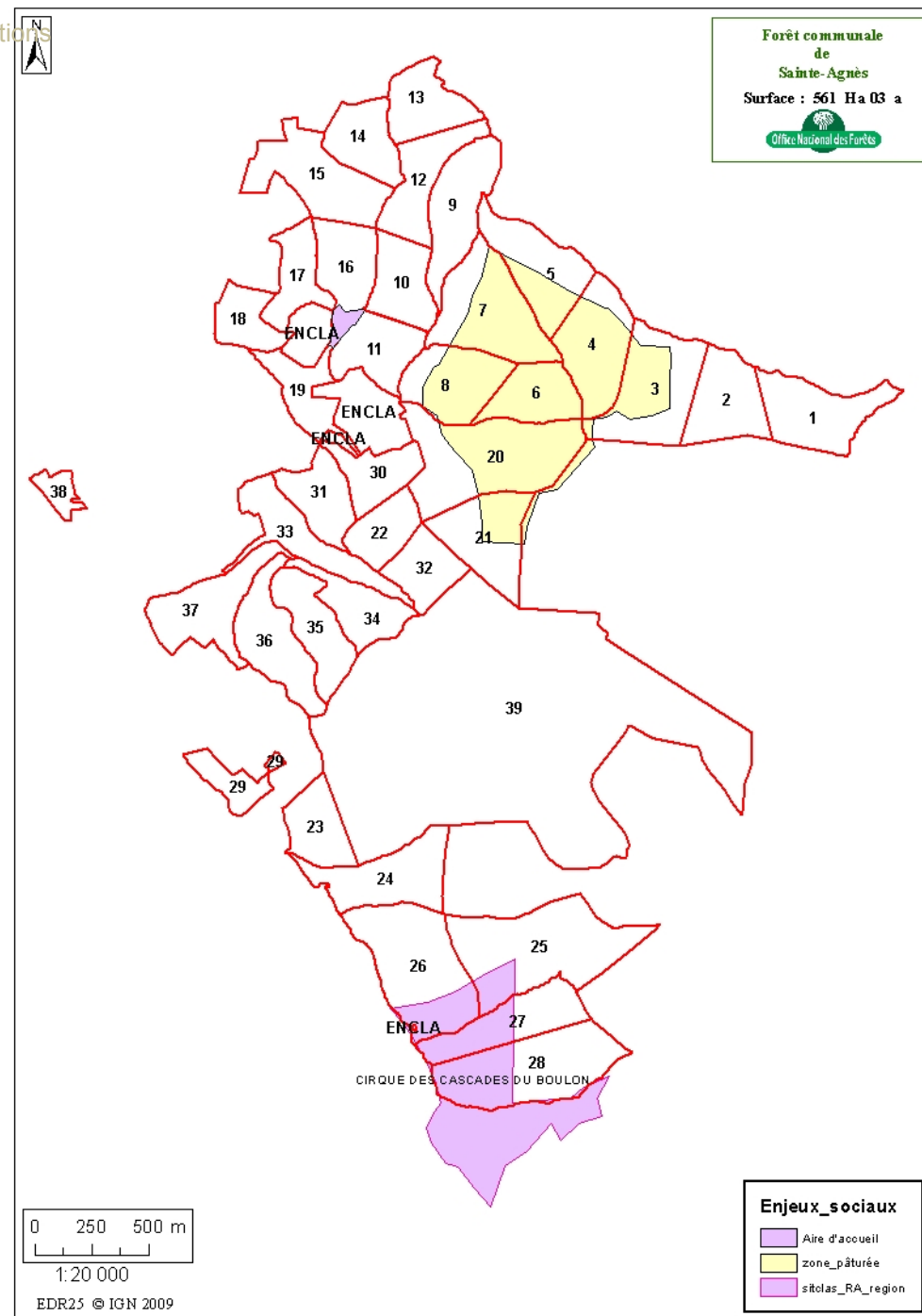
Enjeux liés à l'eau:

- La forêt communale est concernée par 6 captages d'eau potable
 - En parcelle 31, présence de la tourbière du Habert du Grand Joly (0,56 ha)
 - Au nord de la forêt, zone source de la tourbière du Col des Mouilles
- Les captages sont réglementés par arrêté. Ces différentes zones impliquent des contraintes de gestion...



Enjeux sociaux :

- Aire d'accueil du Pré Marcel, zone de pique-nique et de départ de randonnée -> forte fréquentation estivale
- Site classé du cirque de la Cascade du Boulon
- Zones de pâturage
-> convention à renouveler pour l'alpage communale (parcelles 21 et 39)



Récapitulatif :

- Peuplements purs d'épicéas sur des stations d'assez bonne qualité
- Forêt équilibrée sur l'ensemble de la surface mais de nombreuses zones claires et de jeunes peuplements
- Forêt décapitalisée (18 m²/ha en moyenne)
- 25% de produits accidentels en moyenne -> problème sanitaire : chablis dus au vent et aux scolytes
- Une régénération satisfaisante sauf dans la zone pâturée et sur quelques parcelles dont la végétation concurrente a pris le dessus
- 6 captages entraînant des règles de gestion
- Un conflit d'usage entre production forestière/eau potable/pâturage

- Conséquences :

- ✓ nette diminution des récoltes
- ✓ Nouvelles orientations sylvicoles

Quel avenir pour la forêt communale... à 20 ans? à long terme?

Paramètres à prendre en compte :

- Pathogènes : Epicéa, Frêne
- Réchauffement climatique : + 3°C minimum d'ici à 2100 (GIEC) soit une remontée d'environ 600 mètres d'altitude de l'épicéa et du sapin
- Phénomènes climatiques plus prononcés : favoriser le mélange des espèces d'arbres ainsi que les étagements (irrégularisation) pour augmenter la résistance au vent, sécheresse, pathogènes, etc.
- Contexte économique :
 - incertitudes sur les cours du bois, aujourd'hui les résineux ont une valeur commerciale plus importante
 - augmentation de la demande en bois énergie
- Amélioration des techniques d'exploitation forestière
- Demande sociale et préservation des milieux naturels

Propositions de gestion : Principaux choix

- Traitement en futaie irrégulière sur l'ensemble de la forêt à long terme : équilibre entre jeunes et adultes au sein d'une même unité de gestion
 - ✓ Objectif : offrir plus de stabilité et de résistance aux peuplements face aux événements climatiques et aux pathogènes

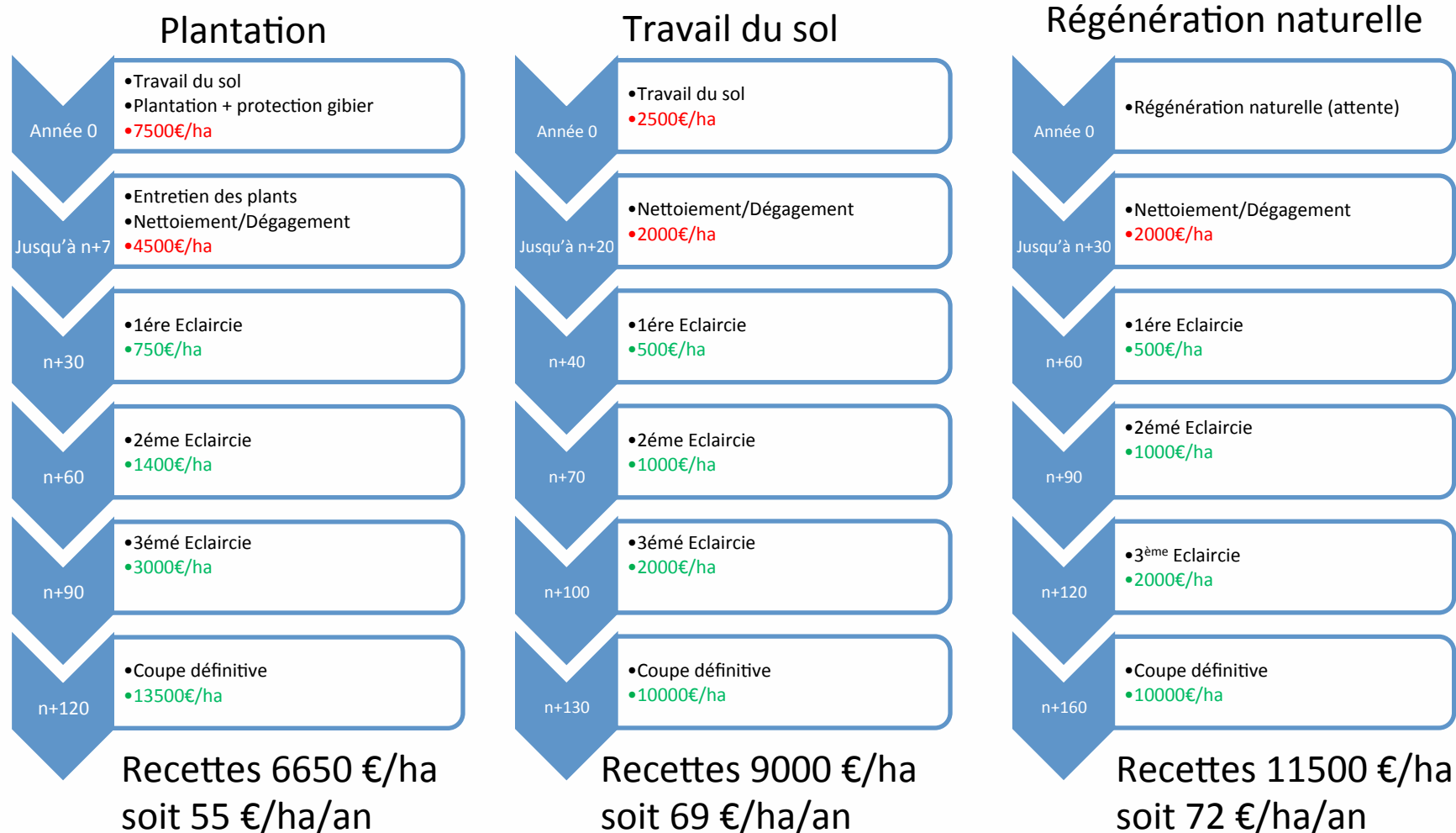
- Favoriser le mélange des essences en augmentant la proportion de sapin à 10 % en dessous de 1300 m et en augmentant la présence des feuillus à 15 % en mélange pied par pied sur l'ensemble de la forêt
 - ✓ Objectif : diversifier les peuplements purs d'épicéa à basse altitude pour anticiper les modifications climatiques et réduire le nombre de produits accidentels

- Capitaliser les peuplements en ajustant les récoltes en fonction du volume actuel
 - ✓ Objectif : Atteindre les valeurs cibles d'équilibre sur l'ensemble de la forêt d'ici à 40 ans et ainsi garantir la pérennité du couvert forestier

- Réaliser des opérations sylvicoles sur les zones dépourvues de régénération (attente, travail du sol, plantations)
 - ✓ Objectif : Assurer la pérennité et l'équilibre de la forêt sur le long terme

Propositions de gestion : Principaux choix

- Réaliser des opérations sylvicoles sur les zones dépourvues de régénération (attente, travail du sol, plantations)
- ✓ Objectif : Assurer la pérennité et l'équilibre de la forêt sur le long terme



Propositions de gestion : Principaux choix

Evaluation de la valeur positive de chaque méthode

Méthode	Attente	Travail du sol	Travail du sol + plantation
Durée d'implantation	- Jusqu'à 30 ans	+ 2 à 5 ans	+++ immédiate
Choix des essences	+ Résineux aléatoire	+	+++
Maîtrise	+	+	+++
Travaux d'entretien	+++	++	+
Coût	+++	++	+

Propositions de gestion : Principaux choix

- Sur **sol riche** (concurrence herbacées) : plantation ou attente recommandé

Parcelles 3 à 9, 20-21 (parties) soit environ 11 ha

Soit une **estimation de 22 000€ à 132 000€** selon la méthode envisagée

- Sur **sol moyen à pauvre** (pas de concurrence forte) : travail du sol recommandé

Parcelles 13 à 19 (parties) soit environ 11 ha

Soit une **estimation de 49 500€** pour le travail du sol (2 475€/an)

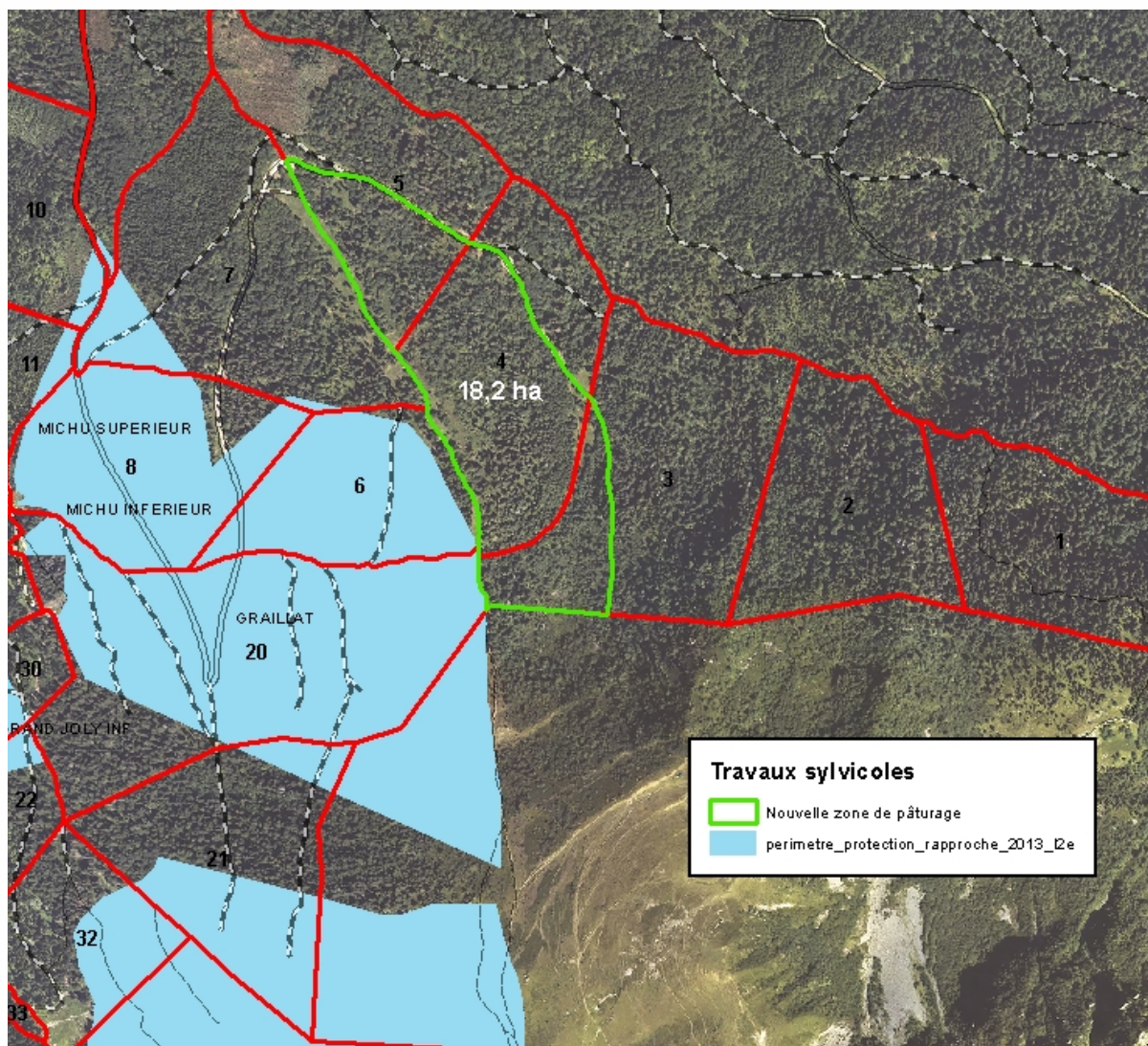
Les prix varient fortement selon la méthode envisagée et la surface réelle de plantation. Un choix mixte et/ou différé est tout à fait envisageable.

Grands choix sociaux et environnementaux:

- Bassin versant de la tourbière du col des Mouilles -> mesures identiques aux réglementations de captages
- Tourbière du Habert du Grand Joly -> ne pas dériver son alimentation en eau ; extraire les épicéas en bordure immédiate pour le maintien en haut et éviter la colonisation progressive. Pas d'intervention au cœur de la tourbière
- Maintien des arbres remarquables et différer les coupes en cas de nidification avérée d'une espèce patrimoniale
- Site classé du Boulon : pas d'intervention prévue, zone hors sylviculture en évolution naturelle
- Entretien régulier de la zone d'accueil du public et des sentiers -> commune et com-com

Grands choix sociaux et environnementaux:

- Trouver un accord pour réduire la zone actuellement pâturée pour au minimum, sortir des secteurs de captages réglementés.
- Limiter la zone de pâturage aux parcelles 3, 4 et 5



Grands choix : infrastructures et entretien

- Réfection généralisée des routes forestières : aménagement des routes sur le long terme plutôt que des opérations ponctuelles
Estimation : 40 000 € soit 2000 €/an (possibilité de subvention à 80%)
- Installation de revois d'eau : limiter le ravinement sur les routes forestières
Estimation : 5 000 € soit 250 €/an
- Entretien du périmètre et du parcellaire
Estimation : 42 000 € soit 2100 €/an

Dépenses cumulées : de 158 500 € à 268 500 €